



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

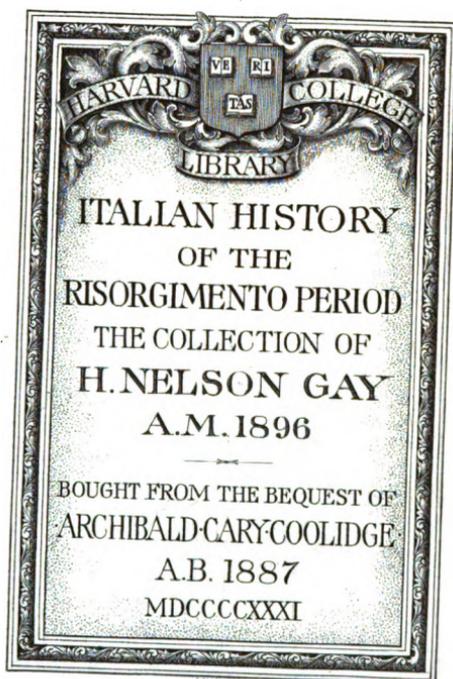
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Verger de Saint-Thomas - Lettre sur l'Armée
Sarde - 1855

Ital
605
5.25



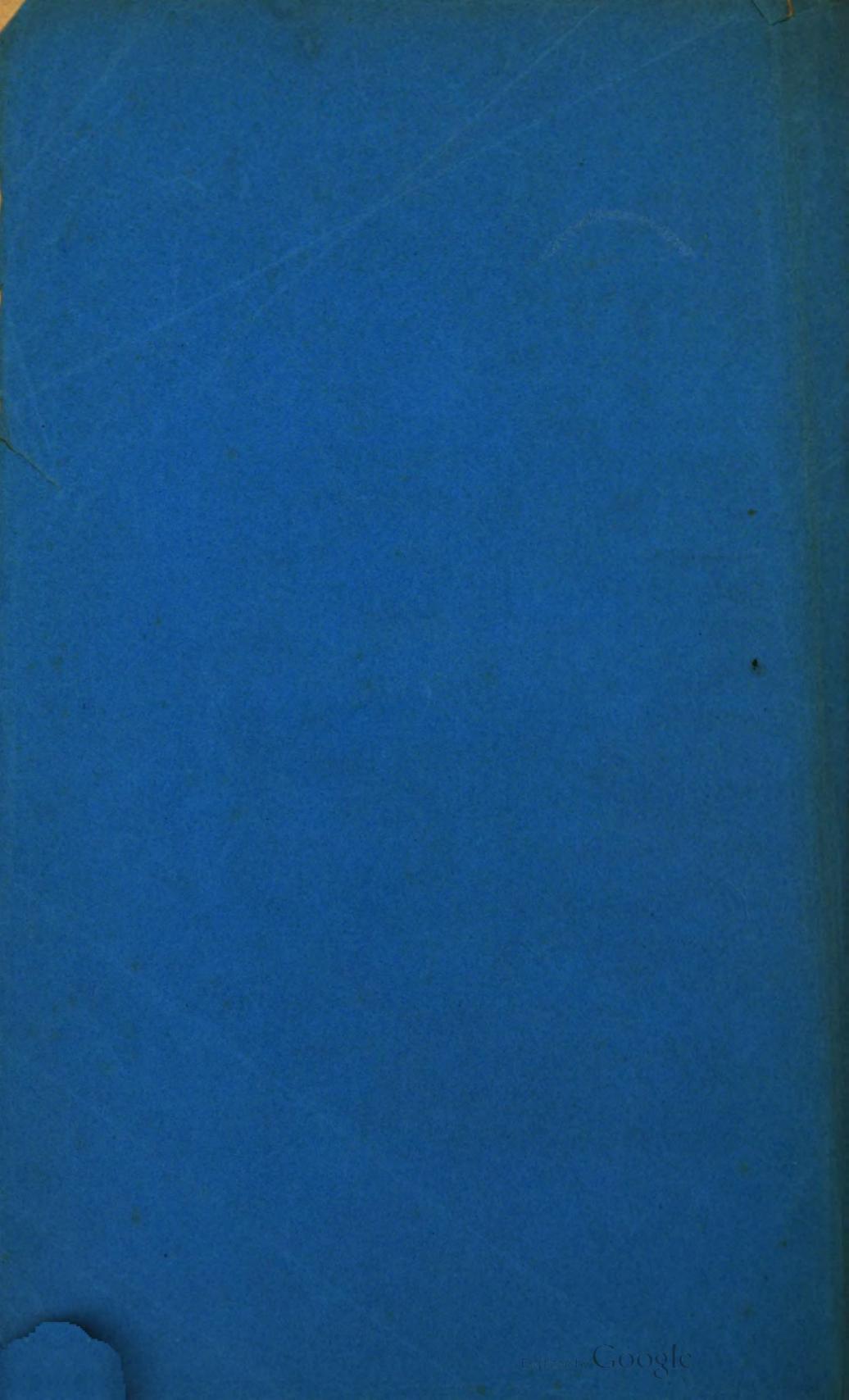
Ital 605.5.25



over

Du Verger

Henry



0

LETTRE

SUR

L'ARMÉE SARDE

A

M. DE COLONJON,

CHIEF D'ESCADRONS AU 2^e RÉGIMENT DE CHASSEURS D'AFRIQUE.

—

Extrait du Spectateur Militaire.

Cahier de Mai 1855.

—

PARIS,

IMPRIMERIE DE L. MARTINET.

RUE MIGNON, 2.

1855.

Ital 605.5.25

HARVARD COLLEGE LIBRARY
H. NELSON GAY
RISORGIMENTO COLLECTION
COOLIDGE FUND
1931

LETTRE SUR L'ARMÉE SARDE

A

M. DE COLONJON,

Chef d'escadrons au 2^e chasseurs d'Afrique.

Ce n'est pas sans un vif intérêt que j'ai lu les quelques pages que vous avez consacrées à la mémoire de M. le sous-intendant militaire Ch. de Beaufort. Si l'armée française a perdu en lui un de ses écrivains les plus distingués, elle ne sera pas la seule à déplore sa perte. Toutes les armées, même lorsque la guerre les met en présence, sont toujours unies par un lien indissoluble, celui de l'étude et de la science, aussi, mon commandant, je ne crains pas de le dire, les militaires instruits de tous les pays, qui suivent l'intéressante publication du *Spectateur*, ont dû, comme moi, ressentir vivement la perte d'un frère d'armes dont la critique, aussi éclairée que spirituelle, savait si bien encourager les produits de l'intelligence militaire.

M. de Beaufort, en consacrant sa plume et sa vaste érudition à faire connaître les productions militaires, ne s'est pas borné à celles des hommes les plus élevés de notre hiérarchie. Aussi indulgent que généreux, il a voulu aussi encourager les essais des

jeunes officiers qui se livraient à l'étude de leur métier. La citation que vous avez faite d'une de mes brochures dans votre notice en est une preuve.

Jeune officier sans expérience, j'ai fait la campagne d'Italie avec le désir, bien naturel au fils d'un vieux soldat de l'Empire, de recevoir le baptême du feu sur le terrain où mon père avait tant de fois combattu. Tout ce qui s'est passé sous mes yeux m'a démontré que le courage et la bonne volonté, sans les connaissances militaires, sont impuissants pour conduire une guerre, et insuffisants pour exercer un commandement ou pour mener à bonne fin la plus petite entreprise militaire. Soldat par goût et par tradition, je cherchai à obtenir de l'étude l'instruction dont je me sentais dépourvu, et j'osai bientôt publier le résultat de mes premiers efforts. C'est alors que la plume de M. de Beaufort vint consacrer quelques pages d'encouragement au simple lieutenant de cavalerie.

Comme vous le faites judicieusement observer, mon commandant, fin, aimable, délicat, et sérieux au besoin, M. de Beaufort comprenait on ne peut mieux ses devoirs de critique, et c'est avec raison qu'il saisit, à la douane d'une critique pleine de tact et de bon goût, deux adjectifs italiens, *campal* et *regimental*, que j'avais eu l'outrecuidance de vouloir introduire par contrebande dans la langue française.

Plût à Dieu qu'il me fût permis aujourd'hui d'aller solliciter auprès de lui le pardon de mon *italiano-manie*! Que de remerciements ne lui dois-je pas, en effet, pour son indulgence en faveur de ma brochure



sur le recrutement et l'avancement dans l'armée sarde !

Mais si ma gratitude doit s'arrêter sur les bords d'une tombe, me permettrez-vous, mon commandant, de vous substituer à M. de Beaufort, vous qui, rendant justice à sa mémoire, savez si bien suivre ses exemples ?

Je ne saurais non plus choisir une meilleure occasion pour vous parler avec reconnaissance de l'accueil hospitalier que je reçois dans l'armée française, lorsque, sentant le besoin des leçons du savoir et de l'expérience, j'utilise les courtes permissions dont je puis disposer, pour venir chercher l'instruction sous l'ombre libérale et protectrice du drapeau français.

Je ne crois pas devoir citer ici les noms des officiers de tous grades qui ont bien voulu m'honorer d'utiles avis, de bienveillantes observations et de sympathiques encouragements ; mais il me serait impossible de ne pas donner un souvenir de regret et de reconnaissance à l'illustre maréchal dont la France déplore la perte, et qui, malgré les préparatifs de la glorieuse expédition qu'il allait entreprendre, ne dédaigna pas d'adresser une lettre de félicitations à l'humble lieutenant piémontais.

Vous ne vous étonnerez donc point, mon commandant, si, dans mes écrits militaires comme dans mes opinions à la Chambre des députés, j'ai toujours eu pour but de faire prévaloir les principes qui forment la base de l'organisation de l'armée française.

Je n'ai point l'intention de prouver ici que ces principes sont conformes à une bonne discipline basée sur les institutions libérales qui nous régissent aujourd'hui, sur les mœurs et le caractère de nos populations ; mais moins que jamais on pourra m'accuser d'imprévoyance, car, sans parler de vos anciens triomphes et des brillants épisodes de la guerre d'Afrique, la campagne actuelle ne démontre-t-elle pas l'incontestable supériorité des institutions militaires françaises ?

Mes prévisions se sont réalisées à cet égard. Un traité d'alliance unit le Piémont avec les puissances occidentales ; un corps d'armée piémontais, parti pour l'Orient, va planter le drapeau italien entre l'aigle de France et le léopard d'Angleterre.

Toute l'Europe applaudit à cette alliance, et, en voyant cette petite puissance s'associer hardiment à une lutte aussi grandiose, elle accompagne de ses sympathies le corps qui part pour la Crimée. Personne n'en peut douter, le drapeau de Goïto, de Pastrengo, de Volta, de Somma-Campagna, soutiendra la vieille gloire de la croix de Savoie ; et il suffit de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire militaire du Piémont pour comprendre le motif qui a engagé la France et l'Angleterre à désirer l'alliance de cette puissance de second ordre.

Au moment où notre petit État vient prendre part à la lutte gigantesque des puissances occidentales, j'ai pensé que des réflexions sur l'armée piémontaise et sur les progrès de son organisation militaire au-

raient un intérêt d'actualité, et feraient excuser la longueur d'une simple lettre. Je m'empresse donc, mon commandant, de vous les adresser telles qu'elles m'ont été inspirées par la précipitation des circonstances ; j'espère qu'elles suffiront pour atteindre le but que je me propose, celui de convaincre les militaires qui ont accueilli avec sympathie la nouvelle de l'alliance piémontaise, que leur bienveillante confiance est parfaitement en rapport avec la vérité.

On ne saurait douter, en effet, que l'esprit militaire et la bravoure traditionnelle de l'armée piémontaise, unis aux perfectionnements que ses institutions ont acquis depuis la dernière guerre, ne lui permettent de donner à ses puissants alliés une coopération utile à la noble cause qu'ils défendent avec tant d'éclat, et digne, sous tous les rapports, des glorieux antécédents des armes de l'auguste maison de Savoie.

Comme vous le savez, mon commandant, la monarchie sarde se divise en deux grandes fractions :

- 1° Les États de terre-ferme,
- 2° L'île ou royaume de Sardaigne.

Les États de terre-ferme ne sont point homogènes, et leurs possessions se trouvent disséminées au delà et en-deçà des Alpes. Les premières sont le duché de Savoie, le comté de Nice et la rivière de Gênes, depuis Ventimiglia jusqu'aux limites de la Toscane ; les secondes se composent de la principauté de Piémont, du Vercellais, du Milanais et du duché d'Aoste.

Le royaume de Sardaigne proprement dit forme

un domaine d'outre-mer, composé de l'île principale, de huit îles adjacentes et de plusieurs îlots.

La population des États de terre-ferme est de 4,125,735 habitants, et celle de l'île de Sardaigne de 524,633 ; en tout, 4,650,368 habitants.

Les limites des États de terre-ferme sont : au nord, la Suisse et la France ; au midi, la Méditerranée ; à l'est, les États de Modène, de Toscane, de Parme, de Lombardie, le lac Majeur et le canton suisse du Tessin ; à l'ouest, la France par les départements de l'Isère, des Hautes-Alpes et du Var.

Séparée au nord par la Corse, qui s'interpose entre elle et le continent, la Sardaigne, par sa position centrale, rayonne sur les côtes d'Italie, de Sicile, d'Afrique, d'Espagne et de France.

Les États sardes n'ont pas toujours existé comme royaume, et leurs limites ont varié par suite d'accroissements successifs. D'abord comtes de Maurienne, ensuite ducs de Savoie et enfin rois de Sardaigne, les princes de la maison de Savoie se sont progressivement placés au rang des têtes couronnées. Si tous ces accroissements de puissance et de territoire ne sont pas dus directement aux armes, ils le sont au moins indirectement, et nous pouvons en conclure que c'est à l'esprit militaire de leurs peuples et à la bravoure de leurs armées, que les princes de Savoie ont dû et devront, par la suite, les progrès de leur puissance.

En effet, placés par leur position géographique entre deux grandes puissances, ces princes ont sou-

vent vu leurs États servir de théâtre à la guerre. Cette situation, favorable ou défavorable suivant le point de vue de l'observateur, leur a imposé une politique de prudence et d'occasion dont ils ne se sont jamais départis et qui leur a toujours été salutaire. Leurs populations, accoutumées au bruit des armes, ont pris et conservé l'esprit militaire. Profitant de cet avantage, nos princes se sont constamment appliqués à entretenir des troupes peu nombreuses, il est vrai, mais d'une bravoure, d'une fidélité et d'un dévouement à toute épreuve. Unis par les liens d'une parfaite entente avec leurs peuples auxquels ils se sont toujours efforcés de donner une administration paternelle ; cultivant avec soin leur esprit militaire en se mettant continuellement en rapport avec les meilleures institutions militaires européennes, nos princes ont pu souvent demander de grands sacrifices à un dévouement qu'ils savaient si bien mériter.

Ainsi, au lieu de rester dans une honteuse et inutile inaction, les princes de Savoie ont pu, dans toutes les circonstances, mettre un solide contingent à la disposition de l'allié que leur politique et l'intérêt de leurs sujets leur conseillaient d'adopter. Cette politique, toujours suivie avec franchise et habileté, les fit respecter de leurs alliés, leur donna de l'importance et servit merveilleusement à leur agrandissement.

Les armes de la maison de Savoie ne furent pas moins renommées dans les temps modernes que dans les temps anciens. La révolution française arrive ;

nos princes , après avoir lutté en vain contre le torrent, se retirent dans l'île de Sardaigne , et les vestiges de leur fidèle armée, décimée par d'honorables combats , sont incorporés dans l'armée française. Napoléon paraît, et nous pouvons encore en appeler à la glorieuse époque de l'Empire pour prouver que partout et chez toutes les puissances, les sujets du roi de Sardaigne se distinguèrent par leur bravoure. Ainsi, la Savoie fournit 22 généraux, et le Piémont donna un grand nombre de militaires distingués. La 31^e demi-brigade, composée entièrement de soldats piémontais, remplit plus d'une belle page dans les ordres du jour d'une époque de gloire et de triomphes.

A la chute de l'Empire, nos princes rentrèrent en possession de leurs États, et leurs anciens sujets vinrent presque tous se rallier sous leur bannière. Ils s'occupèrent aussitôt de constituer une armée ; mais ce ne fut qu'en 1833, après une existence toujours progressive, qu'elle fut réellement réorganisée sous le règne du roi Charles-Albert.

Voici les principales bases de cette organisation :

L'armée piémontaise se compose de deux catégories d'individus et de service.

1^o Les hommes d'ordonnance ;

2^o Les provinciaux ou les classes assignées au service temporaire.

Le service des premiers est permanent, et celui des provinciaux alternatif.

Les forces militaires piémontaises, en temps de paix, comprennent ainsi trois parties distinctes :

1° Les hommes présents sous les armes et formant le noyau permanent de l'armée ;

2° Les hommes en congé illimité, qu'on peut considérer comme la première réserve, active, toujours prête à marcher ;

3° Les hommes de la réserve proprement dite, formant pour ainsi dire un arrière-ban, destiné au besoin à renforcer les cadres des bataillons actifs, ou à recevoir une organisation spéciale pour la défense du territoire. Ces deux dernières catégories peuvent être rappelées pendant tout le temps de leur engagement.

Le recrutement s'opère de deux manières :

1° Par voie d'appel, au moyen de levées ordinaires et extraordinaires ; mais ce système n'est en vigueur que dans les États de terre-ferme ;

2° Par des enrôlements volontaires, et c'est le seul système suivi en Sardaigne.

La levée s'exécute dans chaque province par le tirage au sort. Chaque classe comprend tous les enfants mâles nés dans le courant de la même année. Un jeune homme est sujet à la levée de dix-huit à vingt-quatre ans. En temps ordinaire, les inscrits sont appelés au tirage à l'âge de vingt ans.

Le ministre de la guerre promulgue chaque année l'ordre général de la levée et fixe le contingent.

La répartition du contingent entre les mande-

ments qui composent la province, se fait en raison de la population relative. D'après les proportions observées, le contingent annuel appelé au service s'élevait à environ 10,500 hommes. En portant la population à 4,125,735 âmes, c'est un appelé sur 365.

Les exemptions et les remplacements admis se divisent en deux catégories : 1° les remplacements ordinaires ; 2° les remplacements militaires ou de faveur.

Dans la répartition du contingent entre les deux catégories d'ordonnance et provinciale, l'ordonnance se recrute : 1° des enrôlés volontaires et remplaçants ; 2° d'une partie du contingent fourni par le tirage ; 3° des individus passant de la catégorie provinciale dans celle d'ordonnance.

L'état-major général de l'armée se compose d'un nombre déterminé d'officiers généraux ; il existe, en outre, un corps spécial d'état-major général.

La hiérarchie militaire est à peu près la même qu'en France. Le grade de major correspond à celui de chef de bataillon ou d'escadrons, et le grade de major général à celui de maréchal de camp ou de général de brigade ; il y a aussi le grade de général. J'ai entendu regretter que ce grade n'existât pas dans l'armée française, parce que souvent on est obligé de confier un corps d'armée à un lieutenant-général ou général de division. Tous les grands organisateurs militaires réprouvent l'exercice du commandement à grade égal. Il serait donc très avantageux pour le

service, de faire passer les lieutenants-généraux par le généralat avant d'arriver au maréchalat ; cette dignité ne devrait être accordée qu'à ceux qui se sont le plus distingués dans le commandement des armées.

Il n'y a qu'un seul maréchal en Sardaigne, et c'est une position de retraite.

Les officiers sortent de l'Académie militaire où ils entrent à l'âge de dix ans, après un examen d'admission. Les sous-officiers les plus méritants des régiments reçoivent de temps en temps des brevets de sous-lieutenant. L'avancement a lieu à l'ancienneté. Les grades n'ont d'autre garantie que la volonté du souverain (1).

La discipline est maintenue par un règlement de discipline et par des conseils de guerre régimentaires et divisionnaires avec la juridiction intermédiaire de l'auditeur général des guerres.

Tous les ans un camp est établi dans la plaine près de Turin, et les corps qui en font partie tour à tour rappellent leurs classes provinciales qui y séjournent pendant sa durée, c'est-à-dire un mois environ.

INFANTERIE.

L'infanterie se compose de dix brigades dont neuf de ligne et une des gardes, sous les ordres d'un

(1) Voir la *Statistique militaire des États sardes*, par Henri de Giustiniani, major à l'état-major général de l'armée piémontaise. Paris, 1851.

major général qui les commande en titre. Ces dix brigades portent les noms : des Gardes, de Savoie, de Piémont, d'Aoste, de Coni, de la Reine, de Casal, de Pignerol, de Savone et d'Acqui. Ces brigades, surtout celle de la Savoie, se recrutent dans les provinces dont elles portent le nom.

Chaque brigade est de deux régiments, numérotés de 1 à 18, et chaque régiment se compose d'un état-major et de quatre bataillons à quatre compagnies. Le quatrième bataillon forme le dépôt.

La catégorie d'ordonnance comprend tous les officiers, sous-officiers, tambours ou trompettes, qui font partie de l'état-major et des compagnies de chaque régiment.

Les cadres des officiers provinciaux ne comportent que deux capitaines et deux lieutenants pour un bataillon de dépôt.

La durée du service est de huit ans pour l'ordonnance ; celle du service provincial est de seize ans, correspondant à seize classes par régiment, dont huit de service temporaire et huit de réserve.

Les classes temporaires sont toujours susceptibles d'être appelées, et celles de réserve seulement en cas de guerre. Tous les ans, chaque régiment reçoit une classe de 360 hommes. Le soldat provincial reste quatorze mois sous les drapeaux, et retourne dans ses foyers. Toutes les classes passent successivement sous les drapeaux.

Nous ferons observer que dans l'infanterie, qui fait la force de l'armée, la catégorie d'ordonnance

est beaucoup moins nombreuse que la catégorie provinciale.

La force d'un régiment de ligne est de 1,085 hommes sur le pied de paix, et de 3,388 hommes sur le pied de guerre. En y ajoutant un fonds supplémentaire disponible et les huit classes de réserve qui donnent 2,880 hommes, on a pour un régiment un total général de 6,532 hommes.

BERSAGLIERS OU TIRAILLEURS.

Le corps des bersagliers se compose de 4 compagnies formant un bataillon ; son organisation, imitée de celle des Tyroliens, est antérieure à celle des chasseurs d'Orléans ou chasseurs à pied français.

La catégorie d'ordonnance comprend tous les officiers, sous-officiers, armuriers, et un nombre de soldats d'ordonnance déterminé par compagnie. La catégorie provinciale donne 8 classes de 15 hommes chacune par compagnie. Chaque compagnie a toujours sous les drapeaux deux classes permanentes formant un contingent de 30 provinciaux. Ainsi les six classes en congé illimité, de 90 hommes, et les six classes de réserve, également de 90 hommes, forment ensemble un contingent de 180 hommes.

Le bersagliier provincial reste seulement quatorze ans sous les armes, eu égard à la durée plus longue de son stage primitif. Tous les ans, le contingent provincial est relevé par moitié et par classe ; il rentre dans ses foyers après ce premier stage accompli.

Le bataillon des bersagliers compte 518 hommes

sur le pied de paix et 901 sur le pied de guerre. En y ajoutant le contingent de réserve de 240 hommes, il présente une force de 1,141 hommes.

CHASSEURS FRANCS.

Le bataillon des chasseurs francs, formé sur les mêmes bases que les compagnies de discipline en France, se compose de 3 compagnies d'élite, de 3 compagnies ordinaires, de 2 compagnies de rigueur, et de 1 compagnie de pionniers de rigueur. Sa force moyenne est de 1,124 hommes.

CAVALERIE.

La cavalerie se compose, comme l'infanterie, de deux catégories de soldats : ceux de l'ordonnance et les provinciaux.

Le grand et le petit état-major, les officiers, sous-officiers, et un grand nombre de soldats font partie de l'ordonnance ; la catégorie provinciale est la moins nombreuse.

La durée du service est de huit ans pour l'ordonnance. La catégorie provinciale compte seulement treize classes temporaires. Le cavalier provincial fait un stage de trois ans sous les drapeaux, et rentre ensuite dans ses foyers, où il reste dix ans à la disposition du gouvernement.

Chaque régiment de cavalerie est composé de 6 escadrons, et il reçoit tous les ans une classe provinciale de 30 hommes, répartis entre ces 6 escadrons. Son contingent provincial sous les armes est de trois classes, qui se renouvellent chaque année par tiers.

La catégorie provinciale entretient continuellement sous les armes 15 hommes par escadron ou 90 hommes par régiment.

Les six régiments de cavalerie forment trois brigades :

1^{re} brig. Nice-cavalerie, Gênes-cavalerie ;

2^e — Piémont-royal-cavalerie, Novare-cavalerie.

3^e — Savoie-cavalerie, Aoste-cavalerie.

Quatre de ces régiments tirent leurs remontes de l'Allemagne, et les deux autres de l'Italie. Ils sont armés de la lance et d'une petite carabine nommée *pistolone*.

Les jeunes officiers, en sortant de l'école militaire, vont passer dix mois à l'école d'équitation de la Vénurie. Cette école, dirigée d'après la méthode prussienne par un habile écuyer, M. Wagner, met depuis vingt-cinq ans l'équitation en grand honneur dans la cavalerie piémontaise. Les officiers se montent à leurs frais. Les subalternes ont deux chevaux, ce qui leur permet de satisfaire leur goût pour l'équitation, car ils peuvent toujours disposer d'un cheval hors du service.

Un régiment de cavalerie compte 825 hommes et 634 chevaux sur le pied de paix, et 1,128 hommes et 959 chevaux sur le pied de guerre.

ARTILLERIE.

Le contingent provincial de l'artillerie est de 13 classes, dont 9 pour le service et 4 pour la réserve.

Un contingent de trois classes, fort de 978 hommes, reste en permanence sous les drapeaux et se renouvelle tous les ans par tiers. Ainsi, chaque classe fait d'abord un service de trois ans au corps, reste ensuite trois ans en congé illimité, passe quatre ans dans la réserve à la disposition du gouvernement, et n'est définitivement libérée qu'au bout de treize ans.

Sur le *pied de paix* , le corps d'artillerie entretient en activité le contingent composé des trois classes les plus jeunes, et fort de 978 hommes. Sur le *pied armé* , on appelle les neuf classes qui constituent le contingent du service temporaire, et forment ensemble un effectif de 2,934 hommes. Enfin, sur le *pied de guerre* , on appelle les quatre classes de la réserve, et le total du contingent de l'artillerie, formé des treize classes réunies, s'élève à 4,238 hommes.

L'artillerie se divise en artillerie de campagne et en artillerie de place. La première compte 12 batteries, dont 8 de bataille et 2 de position; la seconde compte 12 compagnies, dont 5 d'ouvriers, savoir: 4 de charpentiers, 1 d'artificiers, 1 de pontonniers, 1 de poudriers et 1 d'armuriers.

Force du corps d'artillerie.

	Hommes.	Chevaux.	Mul. ts.	Pièces.
• Pied de paix . . .	3,360	836	20	56
Pied armé . . .	5,478	4,752	20	96
Pied de guerre.	6,884	2,600	20	96

Si l'on ajoute à ces armes le bataillon d'infanterie de marine, le bataillon de sapeurs du génie, le train des équipages, les carabiniers (gendarmérie) et le

régiment des cheveau-légers de Sardaigne, le chiffre total de l'armée piémontaise s'élève à 150,000 hommes environ, dont 130,000 pour l'infanterie seule.

Comme vous pourrez le remarquer, mon commandant, un pareil effectif, composé d'éléments si divers, devait nécessairement renfermer un grand nombre de non-valeurs. En outre, le budget de la guerre et de la marine, n'étant que de 32 millions de francs, ne permettait pas d'entretenir beaucoup de soldats d'ordonnance sous les drapeaux. Il est inutile de développer ici toutes les conséquences de l'organisation de l'armée piémontaise, car elles sont faciles à déduire pour les hommes du métier. Je n'ai présenté ce court aperçu que pour montrer que, malgré tous les vices de leur organisation, les armes piémontaises avaient encore confirmé et augmenté leur ancienne réputation dans les dernières guerres.

Cette réflexion me conduit naturellement en 1848. Les cinq journées de Milan inaugurent la guerre de l'indépendance italienne. Le roi Charles-Albert, qui venait de donner une constitution à ses peuples, arbore le drapeau italien, et part immédiatement avec les troupes dont il peut disposer pour porter secours aux Milanais. L'approche de l'armée piémontaise engage les Autrichiens à se mettre sur la défensive et à se retirer dans le formidable quadrilatère de Peschiera, Vérone, Mantoue et Legnago. Les Piémontais les suivent, et la victoire couronne leurs premiers efforts. Je ne vous ferai point ici, mon commandant, l'analyse des causes tant politiques que militaires, qui

contribuèrent à faire échouer une campagne commencée sous de si heureux auspices par un petit État de 4,500,000 habitants contre une nation de 30 millions d'habitants, renommée par sa puissance militaire. Je n'aurais rien de nouveau à vous apprendre, et il me suffira de vous rappeler qu'une petite armée de 50,000 hommes a tenu pendant quatre mois une ligne d'une immense étendue, a triomphé dans tous les combats, même à force inférieure, et n'a été écrasée que par le nombre d'une armée sous les ordres d'un chef expérimenté.

Les bulletins de cette époque vous ont fait connaître les combats de Goïto, de Pastrengo, de Santa-Lucia, de Rivoli, de Governolo, de Volta, de Sommacampagna, de Custoza, de Milan, etc. Tous vous ont signalé la bravoure et les hauts faits des troupes piémontaises, reproduits ensuite avec beaucoup de talent par notre compagnon d'armes et ami, M. le comte Stanislas de Grimaldi. L'infanterie a ajouté de belles pages à son histoire ; l'artillerie a soutenu avec éclat son ancienne réputation, et la cavalerie, quoique disséminée et peu nombreuse, s'est distinguée, même à force inférieure, contre la cavalerie hongroise. Très bien placée à cheval, armée d'excellentes lances, composée en majeure partie de soldats d'ordonnance, commandée par des officiers la plupart jeunes et ardents, et surtout parfaitement disciplinée, la cavalerie s'est montrée toujours la même dans la victoire comme dans les revers. Elle citera toujours avec orgueil dans ses fastes les noms de Pastrengo, de



Volta, de Somma-Campagna, de Governolo, etc.

Dans cette campagne, l'armée piémontaise a montré que sa bravoure traditionnelle ne l'avait pas abandonnée. Ses ennemis même n'ont pu lui refuser leur estime. Sans parler des témoignages honorables du feld-maréchal Radetzki, on a vu, après la malheureuse affaire de Milan, un général autrichien, passant devant un bataillon de la brigade des Gardes (resté dans la ville pour consigner la porte Romaine aux Impériaux), arrêter son cheval, et s'adressant aux soldats, leur dire en italien : « Je suis heureux et fier de pouvoir témoigner de vive voix aux troupes piémontaises *l'admiration que j'éprouve pour l'intrépide valeur qu'elles ont déployée dans tous les combats.* »

Et pourtant, avec cette armée décimée par le fer de l'ennemi et par les maladies, on veut encore une fois tenter la fortune. On appelle les derniers contingents restés depuis longtemps éloignés de la vie militaire. Ces pères de famille arrivent le cœur serré, laissant derrière eux leurs femmes et leurs enfants dans la misère. Mais les passions commandent ; on enlève le commandement au général Bava, connu et apprécié de toute l'armée, pour le donner à un étranger. Il faut affronter une armée aguerrie et parfaitement organisée. Peu importe ; l'armée piémontaise, toujours fidèle, suit la voix de son roi ; le général Ramorino livre le passage à l'ennemi, qui achète son triomphe par trois combats, et la fatale journée de Novare vient forcer Charles-Albert à terminer lui-même un règne

plein de terribles enseignements pour les peuples comme pour les rois !

Disons-le avec M. de Beaufort (1) : « L'armée sarde, » constituée d'une manière aussi vicieuse, n'a pu » soutenir la lutte contre une armée supérieure en » nombre, mais elle a succombé noblement ; et il » n'est pas un homme de cœur qui n'ait éprouvé une » vive sympathie pour ces glorieux vaincus et pour » leur généreux souverain. »

Les ducs de Savoie et de Gênes, fils du roi Charles-Albert, se firent constamment remarquer de toute l'armée par leur dévouement à la cause défendue par leur auguste père. Leur brillante valeur, jointe à leurs belles qualités, leur assura l'estime et l'affection du soldat. Les regrets universels manifestés par le peuple et par l'armée à la mort du duc de Gênes en sont une preuve. Ce jeune prince, si recommandable par ses qualités personnelles, est mort il y a trois mois à l'âge de trente-deux ans !...

Après les revers de l'armée, le duc de Savoie monta sur le trône de ses pères sous le nom de Victor-Emmanuel II. Plein de franchise et de loyauté, il proclama solennellement son intention de maintenir la foi jurée aux institutions libérales octroyées par la libre volonté de son père. En même temps qu'il por-

(1) Voir le *Spectateur* du 15 novembre 1851, *Recrutement et avancement dans l'armée sarde*, par le comte Du Verger, lieutenant de cavalerie sarde. Compte rendu par le cap. Charles de Beaufort.

tait toute sa sollicitude à réparer les désastres de nos deux malheureuses campagnes, il n'oublia pas cette brave et fidèle armée avec laquelle il avait lui-même si vaillamment combattu. Il se rappela ce vieil adage de la maison de Savoie : « *Tanti sudditi, tanti soldati* (autant de sujets, autant de soldats). » Son premier soin fut de réorganiser l'armée, d'y introduire les modifications que l'expérience de la guerre lui avait démontrées comme nécessaires. Le général Alphonse de La Marmora rentra au ministère de la guerre et s'occupa de cette réorganisation dont je cite ici les points essentiels.

La loi de recrutement est changée ; on conserve la catégorie d'ordonnance et la catégorie provinciale, mais celle-ci n'est plus divisée qu'en deux catégories : la première est destinée à rejoindre immédiatement les drapeaux, et la seconde se compose des hommes munis d'un congé illimité, qui restent dans leurs foyers à la disposition du gouvernement.

La durée du service de l'ordonnance reste fixée à huit ans ; celle du stage provincial est de cinq ans en service permanent et de six ans en congé illimité pour toutes les armes indistinctement. On a pu déjà se convaincre de l'influence de cette loi sur la force et la solidité de l'armée.

Autrefois, chacun cherchait à entrer comme soldat provincial dans l'infanterie, afin de rester moins longtemps sous les drapeaux ; aujourd'hui, il y a égalité pour tous. Les classes fournies par le recrutement sont destinées aux différentes armes suivant leurs

dispositions naturelles et leurs professions. La même loi a été appliquée à la Sardaigne.

Le tirage au sort est fixé à vingt et un ans, afin que les jeunes gens, dans la plénitude de leur force et de leur croissance, puissent supporter plus facilement les fatigues du métier.

L'infanterie, qui fait la force de l'armée, est entièrement modifiée et améliorée. On conserve les dix brigades; celle des Gardes prend le nom de brigade des grenadiers de Sardaigne. Les régiments nationaux sont abolis, excepté la brigade de Savoie où l'on conserve le recrutement national.

Les Bersagliers avaient rendu de trop grands services pendant la dernière campagne pour ne pas espérer une utile augmentation. Aussi, cette excellente troupe vient d'être portée à 10 bataillons de quatre compagnies chacun.

La cavalerie est portée à 9 régiments à 5 escadrons dont 4 actifs et 1 de dépôt; elle est divisée en 4 régiments de dragons et 5 de cheveu-légers. Les dragons conservent la lance et le *pistolone*, ainsi que plusieurs régiments de cheveu-légers; les autres portent la carabine.

L'artillerie forme 3 régiments: le régiment de campagne de 20 batteries à 6 pièces, le régiment de place et le régiment d'ouvriers.

On a fait une loi sur l'état des officiers pour garantir leur grade; il en existe aussi une sur les pensions militaires pour récompenser les services, mais on attend encore, comme complément, une loi sur les

retraites. Jusqu'à présent on continue d'admettre à la retraite, après trente ans, les officiers que l'on juge les moins aptes à faire un bon service, et l'inexorable budget s'oppose à ce que l'on donne des garanties à la vitalité des cadres et à l'avancement régulier de l'armée. On a agi sagement, en attendant des temps meilleurs pour présenter une loi sur les retraites, car il n'existe rien de plus contraire aux intérêts de l'armée que les lois votées sous l'influence des faiseurs de budget. Pour se donner la satisfaction d'opérer quelques petites économies, on détruit la force d'une armée, on s'expose à une dépense de plusieurs millions au moment d'une guerre, et l'on en compromet souvent l'issue, faute d'avoir laissé assurer la vitalité des cadres qui sont la principale base des armées.

Une loi sur l'avancement est venue faire la part de l'ancienneté et celle du choix ; la première diminue progressivement à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie militaire. Cette loi a rencontré beaucoup d'opposition. Le mérite n'existe pas en temps de paix. Ce n'est donc qu'une porte ouverte à la faveur, aux cabales, à la courtoisaneerie qui sont si puissantes, surtout dans un petit État où tout le monde se connaît.... Et d'ailleurs, comment constater le mérite ? Si l'on désire du talent et de l'instruction, obtiendra-t-on un jugement équitable de ceux qui n'ont jamais cherché à les acquérir ? Les chefs qui sont opposés aux institutions qui nous régissent donneront-ils leurs suffrages à des officiers studieux et instruits qui

avouent hautement leurs sympathies pour les idées progressives ?..... Comme vous le dites très bien, mon commandant, l'envie, la calomnie, l'hypocrisie n'ont-elles pas un champ bien vaste pour attaquer les intentions les plus pures et les plus dévouées au bien-être de l'armée ? Quoi qu'il en soit de ces réflexions, qui ont dû naturellement se produire dans la discussion d'une loi qui froissait tant d'intérêts, tant d'amours-propres, tant de préjugés, nous croyons, sauf quelques erreurs naturelles au temps de transition, que le principe de la loi est bon et que ses effets deviendront meilleurs, à mesure que l'opinion publique l'emportera sur les erreurs et les préjugés (1).

Les anciens règlements sur la discipline et sur la justice militaire sont encore en vigueur ; mais on s'occupe d'y apporter les réformes nécessitées par les circonstances. On dit beaucoup de bien du nouveau code militaire, et lorsque la justice militaire sera

(1) Au-dessus des préjugés et des petites jalousies de métier, l'opinion publique encourage toujours les militaires qui se vouent aux études de leur profession. Pour son compte, M. le capitaine Du Verger n'a pas à se plaindre, car ses Essais ont été appréciés et encouragés par la presse militaire, par le maréchal de Saint-Arnaud et par le général Dufour, si bon juge en pareille matière. Il n'a pas été moins bien traité dans son pays, car, jeune encore et simple lieutenant de cavalerie, il a été d'abord nommé membre correspondant de l'Académie royale de Savoie, et ensuite Député. Fils d'un ancien militaire de l'Empire, neveu par alliance de M. l'amiral Parseval-Deschènes, M. le capitaine Du Verger s'est acquis toutes les sympathies du *Spectateur* par son amour pour la France, et par son dévouement au progrès des sciences militaires.

(Note de la Direction.)

basé sur les principes d'égalité vis-à-vis de la loi, seuls possibles dans les sociétés de nos jours, on en ressentira d'excellents effets pour la discipline qui doit puiser sa principale force dans une justice distributive, égale pour tous les membres de la hiérarchie militaire, sans distinction de grades.

On a fait d'excellentes réformes dans le service des subsistances et dans le corps sanitaire; on a également apporté d'utiles améliorations dans la réorganisation du corps de l'intendance militaire.

On a fait aussi de nouveaux règlements pour l'instruction des troupes, pour les écoles régimentaires, l'escrime, la gymnastique et la natation. L'instruction a été divisée en quatre périodes, en rapport avec les quatre saisons de l'année. Après les manœuvres de détail et de place d'armes viennent les manœuvres d'automne. Toutes les troupes qui composent une division territoriale se réunissent pour exécuter des manœuvres de guerre sur le terrain. Cette utile innovation a produit d'excellents résultats, surtout pour nos officiers supérieurs et pour les officiers d'état-major appelés à les diriger.

Le corps royal d'état-major-général vient aussi d'obtenir une organisation meilleure et depuis longtemps désirée; il compte des officiers pleins de savoir et de capacité auxquels il ne manque que la pratique de la guerre.

Un projet de loi a été présenté pour la réforme de l'Académie militaire sur les mêmes bases que l'École de Saint-Cyr et l'École polytechnique. Déjà des amé-

liorations de détail ont été introduites dans cet établissement, qui a toujours fourni de très bons officiers à l'armée. Comme en France, la loi sur l'avancement donne les deux tiers des vacances aux élèves de l'École militaire, et l'autre tiers aux sous-officiers de l'armée.

Telles sont les principales modifications introduites depuis 1849 dans l'armée piémontaise. Elles suffisent pour démontrer que l'expérience d'une campagne faite à l'improviste, après une longue paix, a produit des résultats heureux pour notre organisation militaire ; nous pouvons donc, sans présomption, espérer des succès pour ceux de nos camarades qui viennent de partir en Orient.

Je vais vous donner, mon commandant, l'état du corps expéditionnaire piémontais.

CORPS EXPÉDITIONNAIRE PIÉMONTAIS.

Commandant en chef.

Le chevalier ALPHONSE DE LA MARMORA, lieutenant-général.

Quartier-général.

Chef d'état-major. — Comte Petitti de Roreto, lieutenant-colonel d'état-major.

Sous-chef d'état-major. — Govone, major d'état-major.

Intendant-général. — Chevalier Paul de Cavero, major-général.

Commandant de l'artillerie. — Chevalier Leopold Valfré de Bonzo, colonel.

Commandant du génie. — Chevalier Staglieno, lieutenant-colonel.

Commandant des bersagliers. — Chevalier Alex. de Saint-Pierre, lieutenant-colonel.

Intendant en chef. — Chevalier Charles Angiono.

Vice-auditeur général des guerres. — Chevalier Louis Saletta.

Médecin en chef. — Chevalier Antoine Comisetti.

Comm. des carabiniers (gendarmes). — Chevalier Emmanuel Trotti, capitaine.

Directeur des subsistances. — Laurent Borelli.

Trésorier militaire. — J. Joseph Perron.

Directeur des postes. — Charles Picci.

1^{re} Division.

Commandant. — Chevalier Jean DURANDO, lieutenant-général.

Chef d'état-major. — Comte Alex. Avogadro de Casanova, major d'état-major.

2^e BRIGADE.

Commandant. — Chevalier Fanti (Menfrel), major-général.

2^e régiment. — Commandant, le lieutenant-colonel L. Beretta.

Formé de 4 bataillon du 3^e rég. ; command., le major Gibbone.

— 1 — du 4^e rég. ; — — Garavelli.

— 1 — du 5^e rég. ; — — Brignone.

— 1 — du 6^e rég. ; — — Régis.

Et du 2^e bataillon de bersagliers ; — Bonardelli.

7^e batterie d'artillerie de bataille (6 pièces) ; capitaine Mella.

3^e BRIGADE.

Commandant. — Chevalier Henri Cialdini, colonel.

3^e régiment. — Commandant, le lieutenant-colonel de Rossi.

Formé de 4 bataillon du 7^e rég. ; commandant, le major Longoni.

— 1 — du 8^e rég. ; — — Corte.

— 1 — du 18^e rég. ; — — Balegno.

— 1 — du 14^e rég. ; — — Barberis.

Et du 3^e bataillon de bersagliers ; — Bertaldi.

10^e batt. d'artillerie de bataille ; le capitaine Bertone de Sambuy.

2^e Division.

Commandant. — Chevalier Alex. DE LA MARMORA, lieut.-général.

Chef d'état-major. — Aug. Porrino, major d'état-major général.

4^e BRIGADE.

Commandant. — Comte Rodolphe de Montevecchio, colonel.

4^e régiment. — *Commandant*, le lieutenant-colonel David Caminati.

Formé de 1 bataillon du 9^e rég.; *command.*, le major Durandi.

— 1 — du 10^e rég.; — — Solaro.

— 1 — du 15^e rég.; — — Valana.

— 1 — du 16^e rég.; — — Corporandi.

Et du 4^e bataillon de bersagliers; — Della-Chiesa.

13^e batterie d'artillerie; capitaine Ricotti.

5^e BRIGADE.

Commandant. — Chevalier Mollard, colonel.

5^e régiment. — *Commandant*, le lieutenant-colonel Leotardi.

Formé de 1 bataillon du 11^e rég.; *command.*, le major Alberti.

— 1 — du 12^e rég.; — — Birago de
Vische.

— 1 — du 17^e rég.; — — Ferrero.

— 1 — du 18^e rég.; — — Cadorna.

Et du 5^e bataillon de bersagliers; — Cassinis.

16^e batterie d'artillerie; le capitaine Baudi di Vesme.

1^{re} BRIGADE (RÉSERVE).

1^{er} régiment. — *Commandant*, le colonel Henri de Giustiniani.

Formé de 1 bataillon du 1^{er} régiment de grenadiers de Sardaigne;
le major Gozzani de Tréville.

— 1 — du 2^e régiment de grenadiers de Sardaigne;
le major Incisa di San Stefano.

— 1 — du 4^{er} régiment de Savoie; le major Millet
de Faverges.

— 1 — du 2^e régim. de Savoie; le major de Courten.

1^{re} brigade d'artillerie; le major Campana.

1^{re} batterie de bataille; le capitaine Celesia.

2^e — — — Avogadro.

CORPS DIVERS SANS DESTINATION FIXE.

1 bataillon de sapeurs du génie; *commandant*, le major Serra.

1 brigade d'artillerie de place (4 compagnies); *commandant*, le
major Marabotto.

- 1 compagnie mixte d'ouvriers d'artillerie; commandant, le capitaine Maraldi.
1 régiment de cavalerie légère (5 escadrons); commandant, le colonel de Savoironx.

Je ne donne pas ici le chiffre du personnel administratif et sanitaire; je dirai seulement que le personnel, le matériel, les subsistances, l'habillement et tous les objets de campement et de bivouac ont été organisés avec le plus grand soin. On a mis à profit les épreuves subies en Orient par les armées française et anglaise pour assurer abondamment tous les services, afin que le corps expéditionnaire ne soit paralysé ni dans son existence ni dans ses mouvements.

Je vais maintenant, mon commandant, vous donner quelques renseignements sur les principaux chefs de l'expédition.

Le commandant en chef, lieutenant-général Alphonse de La Marmora: Entré à l'Académie militaire en 1816; lieutenant d'artillerie en 1823; adjudant-major en 2^e en 1831; capitaine dans la même arme; major en 1845; a commandé une brigade d'artillerie (2 batteries) dans la campagne d'Italie en mars 1848; colonel au corps royal d'état-major, et chef d'état-major de la quatrième division, le 4 juin 1848; membre du comité consultatif de la guerre, le 6 janvier 1849; ministre de la guerre le 2 février; commandant la 6^e division, le 14 février; lieutenant-général et commissaire extraordinaire à Gênes, le 1^{er} avril; ministre de la guerre pour la troisième fois, le novembre.

Le général de La Marmora était page du roi depuis 1816, et premier écuyer du duc de Gênes depuis 1841.

Décoré de l'ordre militaire de Saint-Maurice et Lazare pour sa conduite distinguée dans les affaires de Monzanbano, Borghetto, Valeggio et Peschiera les 9, 10, 11, 13 et 28 du mois d'avril 1848 ; décoré de deux médailles militaires, l'une en argent pour sa conduite dans la campagne de 1848, l'autre en or pour la pacification de Gênes le 15 avril 1849 ; grand-officier de la Légion d'honneur le 5 juillet 1850, commandeur de Saint-Maurice et Lazare le 31 décembre suivant ; grand-cordon de la Légion d'honneur, le 21 novembre 1852 ; grand-cordon de Saint-Maurice et Lazare ; décoré du Nichan ottoman ; député au Parlement ; commandant général de l'expédition sarde en Orient en février 1855.

Je ne vous parlerai point des actes de l'administration du général de La Marmora, dont l'examen n'aurait aucun but d'intérêt ni d'opportunité ; quelques mots suffiront pour vous faire connaître le commandant en chef de l'armée piémontaise.

Une taille élevée et dépourvue d'embonpoint, des allures décidées, une tournure militaire avantageuse, de l'activité, de la hardiesse combinée avec de la prudence, un coup d'œil militaire des plus heureux, telles sont les qualités naturelles qui distinguent le général Alphonse de La Marmora. Son application constante à l'étude de la tactique et de la géographie, sa connaissance du cœur et des mœurs du soldat, dont il sait à merveille se faire aimer et respec-

ter en campagne, en font un officier vraiment supérieur. De plus, la Fortune, cette maîtresse des carrières militaires, accompagne ses pas, et fait dire aux officiers de notre armée que le commandement est très bien placé entre ses mains, et que, comme général, il est appelé à rendre de grands services à son pays.

Le comte Petitti de Roreto, chef d'état-major, a servi d'abord dans l'artillerie, où il avait la réputation d'un officier instruit, et il a été député au Parlement. Après la campagne d'Italie, le ministre de la guerre le distingua et lui confia d'importants travaux. Son zèle et son aptitude au travail, sa fidélité, bien rare de nos jours, lui acquirent l'affection de son supérieur et le firent nommer secrétaire-général du ministère de la guerre et lieutenant-colonel d'état-major. On comprend donc que le ministre, devenu commandant en chef du corps expéditionnaire, l'ait désigné comme son chef d'état-major.

Le major Govone, sous-chef d'état-major, est un officier hors ligne, et l'un des plus distingués du corps royal d'état-major général. Talent, instruction, modestie, distinction dans les manières, figure bienveillante et sympathique, toutes ces qualités se trouvent réunies dans cet officier du plus grand avenir. Le major Govone se trouvait en Turquie depuis le commencement des hostilités, et il a figuré avec honneur auprès d'Omer-Pacha et dans l'armée française devant Sébastopol. Sa place était naturellement marquée au quartier-général.

Le major-général de Cavero, intendant général de

l'armée, est un ancien colonel d'infanterie qui s'est fait remarquer par ses talents et par son aptitude administrative ; c'est un bon militaire, doué d'intelligence, d'instruction, et d'une grande activité.

Le chevalier Valfré de Bouzo, commandant de l'artillerie, est un officier très distingué. Il a occupé pendant trois ans la place de secrétaire général du ministère de la guerre, et il a été nommé ensuite colonel commandant le régiment d'artillerie de campagne.

Le lieutenant-général Durando, commandant de la 1^{re} division, a servi avec distinction en Espagne et en Portugal. Il commandait, dans notre première campagne, les troupes pontificales à Vicence, et dans la seconde, une division de l'armée piémontaise. Conservé dans l'armée après la guerre, il était récemment général de division à Alexandrie.

Le lieutenant-général Alexandre de La Marmora, commandant de la 2^e division, est un très bon militaire, un homme instruit, actif et d'une grande intelligence. On lui doit l'organisation des bersagliers, à la tête desquels il reçut une glorieuse blessure au premier combat de Goïto. Il remplissait les fonctions de chef d'état-major dans la seconde campagne, et commandait récemment la division de Gènes.

Le major-général Fanti, commandant de la 2^e brigade, est Modenais, et il a fait ses premières études à l'École de Modène, sous la direction du général autrichien Coronini. Compromis dans les affaires politiques en 1831, il se rendit à Lyon et fut employé aux

fortifications de cette ville. Le général du génie, appréciant ses talents et sa capacité, lui donna des recommandations pour l'Espagne. Il se rendit dans ce pays, prit part aux différents épisodes de la guerre nationale, et parvint au grade de colonel d'état-major. Dans la seconde campagne d'Italie, il commandait la brigade lombarde. On vient de le rappeler à l'activité pour prendre part à la campagne d'Orient.

Le colonel Cialdini, commandant de la 3^e brigade, est aussi Modenais. C'est un officier instruit, actif et plein d'énergie. Il a fait avec distinction les campagnes d'Espagne, et il a commandé dans la seconde campagne d'Italie le 23^e régiment composé de Modenais. Sa conduite, dans cette position difficile, lui a fait conserver son grade dans l'armée. Il commandait un régiment de la brigade de Pignerol lorsqu'il a été fait colonel-brigadier dans le corps expéditionnaire.

Le colonel comte de Montevecchio, commandant de la 4^e brigade, est le doyen des colonels de cavalerie. C'est un excellent officier, possédant de l'instruction et des connaissances militaires. Il commandait le régiment de Piémont-Royal lorsqu'il a été appelé à faire partie de l'expédition d'Orient.

Le colonel Mollard ne pouvait manquer de commander une brigade. C'est le type du brave et loyal soldat savoisien. Deux médailles militaires et la croix de Saint-Maurice décorent sa poitrine en attendant que la guerre vienne augmenter le nombre de ces faveurs, car ce serait justice. Une conduite toujours valeureuse dans nos deux campagnes, une vigoureuse charge à

la baïonnette exécutée à propos et avec hardiesse dans un moment difficile, charge qui a puissamment contribué à décider en notre faveur le succès de la bataille de Goïto, et ensuite un commandement d'état de siège parfaitement exercé en Sardaigne, tels sont les titres qui assurent au colonel Mollard l'estime de ses chefs, le dévouement de ses subordonnés et les sympathies de son pays, qui le compte avec orgueil à la tête de ses meilleurs soldats. C'est un chef que l'on suivrait au bout du monde si l'on vous laissait faire...

Le colonel Henri de Giustiniani, commandant de la 1^{re} brigade (réserve), est ce jeune lieutenant d'infanterie qui publia, il y a plusieurs années, une *Tactique des trois armes*, qui fut si bien appréciée par les militaires étrangers. Cet officier continua de mériter sa réputation d'écrivain militaire par ses études profondes sur l'art de la guerre. Simple capitaine d'infanterie, attaché à l'état-major d'une division, il se rendit constamment utile par ses connaissances variées. Nommé major dans le corps royal d'état-major, li enseigna la tactique et l'art militaire aux élèves de l'Académie et aux officiers du corps royal d'état-major. Chargé, il y a deux ans, de préparer toutes les manœuvres d'automne, il fut nommé lieutenant-colonel. Ainsi, malgré une vie constamment vouée à l'étude, malgré son mérite incontestable et ses rares qualités personnelles, cet officier vient seulement d'être nommé colonel pour commander la 1^{re} brigade piémontaise en Orient (1).



M. le colonel de Giustiniani est depuis longtemps connu de

Le colonel de Savoiron, commandant du régiment de cavalerie légère, est un bon, hardi et brillant officier. Il était le plus ancien des lieutenants-colonels de cavalerie lorsqu'il a été nommé colonel à l'organisation du corps expéditionnaire.

Tels sont, mon commandant, les principaux chefs de notre expédition. Vous ne serez point étonné de remarquer dans ce nombre quelques noms italiens; c'est une conséquence de la politique du gouvernement piémontais et du drapeau national qu'il a donné à ses troupes. D'ailleurs leurs grades et leurs commandements pendant la paix devaient nécessairement les faire comprendre dans les combinaisons de la guerre, et ensuite le titre d'étranger dans une armée n'exclut jamais le mérite et les qualités individuelles.

Vous aurez pu remarquer aussi que le corps expéditionnaire n'a pas été formé au hasard, et qu'il a été choisi avec soin. Il n'entre pas dans mes intentions de rechercher s'il eût mieux valu se contenter de nommer seulement les généraux et de laisser au tour réglementaire le soin de désigner les brigades, les régiments, les bataillons et le reste du personnel. En envoyant son contingent en Crimée, le Piémont a voulu montrer, je n'en doute pas, qu'il ne satisfaisait point à une obligation onéreuse qui lui serait imposée

nos lecteurs par son intéressante *Statistique des États Sardes* et par les nombreux et importants travaux dont il a bien voulu enrichir *le Spectateur*; nous sommes heureux de saisir cette occasion pour rappeler ses titres à leur estime et à leur sympathie.

malgré lui, puisqu'en effet il le compose de troupes choisies sans s'astreindre au chiffre de 16,000 hommes. Laissant de côté les vues mesquines d'intérêt financier, et plein de confiance dans les puissantes nations qui ont recherché son alliance, le Piémont leur donne un corps d'armée digne d'elles, car il est persuadé que si la France et l'Angleterre l'associent à leurs sacrifices, elles l'associeront aussi à leur renommée et aux avantages de la victoire. Le Piémont, en un mot, a voulu prouver au monde qu'avec les nations généreuses, quelque petites qu'elles soient, on n'a jamais besoin de stipuler des chiffres, car elles ont la noble ambition de soutenir la gloire nationale, l'honneur de leur drapeau, le droit de la justice et de l'humanité.

Et pourtant, mon commandant, les partis n'ont pas manqué de chercher à entraver cette glorieuse expédition. N'ont-ils pas osé employer tous les moyens pour dégoûter les soldats, les sous-officiers, les officiers même, pour rendre cette guerre impopulaire parmi les populations? Les hommes à idées financières étroites, les adversaires de nos institutions libérales, ceux qui sont jaloux de les voir se consolider par la gloire et faire respecter notre pays en augmentant son importance, sans compter le grand-prêtre du désordre et de la révolution, Mazzini, auquel l'Italie doit la perte de son indépendance, tous n'ont-ils pas agi, parlé et écrit?... Mais tous leurs efforts ont échoué contre la discipline et le dévouement de nos braves soldats; contre cette antique fidélité que rien ne sau-

rait affaiblir ; contre le bon sens de nos populations et leur confiance dans l'auguste prince qui les gouverne. En effet, à la première nouvelle de l'envoi d'un contingent en Orient, officiers, sous-officiers et soldats, tous veulent en faire partie.

Le ministre de la guerre est accablé de demandes, les généraux et les brigadiers sont entourés de sollicitations, on les poursuit, on leur fait une chasse en règle et malheur à eux s'ils se laissent dépister par un officier dont le corps ne fournit pas de contingent, car il leur faudra entendre une multitude de considérations tendant à leur prouver la nécessité d'emmener avec eux un grand nombre d'officiers. Nous croyons pouvoir citer ici un de nos amis et compatriotes, le comte Charles de Foray, capitaine et officier d'ordonnance de Sa Majesté, qui demande et obtient la permission de quitter une position brillante à la cour, pour prendre le commandement d'une compagnie, afin de justifier de la manière la plus honorable la rapidité de son avancement. Vous parlerai-je des populations ? Que ceux qui douteraient de leur élan, se reportent au départ des troupes de la garnison de Turin et à la belle et imposante cérémonie qui eut lieu le 14 avril à Alexandrie. Les quatre bataillons d'infanterie et les deux compagnies de bersagliers, fournis par la garnison de Turin, trouvèrent, en se rendant au chemin de fer, une foule tellement compacte qu'ils ne purent la traverser que sur deux hommes de front. Cette foule s'était portée sur le passage de nos braves soldats pour les saluer de ses

acclamations et leur témoigner sa vive sympathie et ses encouragements. Les deux jeunes fils du roi s'étaient déjà rendus à l'embarcadère pour assister à leur entrée dans les wagons et les saluer au départ du convoi. A Alexandrie, la nouvelle place d'armes, qui présente l'étendue d'un immense Champ-de-Mars, pouvait à peine contenir les masses de curieux accourus de tous côtés pour assister à l'imposante cérémonie de la distribution des drapeaux. Les convois du chemin de fer amenaient depuis la veille des flots de population qui encombraient la ville, et les balcons de la rue principale qui conduit à la place d'armes étaient garnis de dames parées de riches et brillantes toilettes.

Le canon de la citadelle, d'après l'avis du télégraphe, avait annoncé, à neuf heures et demie, le départ de Turin de Sa Majesté; à onze heures précises, il annonça son arrivée au débarcadère.

Le roi monte aussitôt à cheval et se dirige au Champ-de-Mars, en traversant la ville au milieu des acclamations unanimes de la population. Sa Majesté était accompagnée de S. A. R. le prince de Carignan, du chevalier Alphonse de La Marmora, général en chef du corps expéditionnaire, du général Durando, ministre de la guerre et d'un brillant état-major. Dans le cortège royal, on remarquait à cheval et en costume officiel, S. E. le duc de Grammont, ministre de France et S. E. Sir James Hudson, ministre de la Grande-Bretagne.

Arrivé sur le Champ-de-Mars, le roi commence la

revue des troupes dont la ligne de bataille formait un immense carré ouvert du côté de la ville.

Au milieu de la place d'armes dont le terrain irrégulier conserve encore les vestiges des anciennes fortifications, se trouve une espèce de mamelon, sur lequel on avait élevé une magnifique chapelle entourée de drapeaux tricolores, de faisceaux d'armes, de canons, de mortiers et d'autres emblèmes de guerre, disposés avec beaucoup d'art. Cette chapelle avait sur ses côtés deux corps de musique et était entourée de pavillons et d'estrades destinés aux nombreux invités civils et militaires. Le roi, toujours à cheval, ayant à ses côtés son brillant état-major et le général de La Marmora, l'épée à la main comme commandant en chef de l'expédition, entendit la messe, qui fut célébrée par le vicaire capitulaire d'Alexandrie, et assista ensuite à la bénédiction des drapeaux.

Après la cérémonie religieuse, les troupes présentèrent les armes et le ministre de la guerre lut à haute voix la proclamation suivante :

« Officiers, sous-officiers et soldats !

» Une guerre fondée sur la justice et d'où dépendent la tranquillité de l'Europe et les destinées de notre pays, vous appelle en Orient.

» Vous verrez des contrées lointaines où la croix de Savoie n'est pas inconnue ; vous verrez des nations et des armées valeureuses dont la renommée remplit le monde. Que leur exemple vous serve d'aiguillon ; montrez-leur que vous possédez la va-

» leur de vos pères. Je vous ai conduit autrefois sur
 » le champ d'honneur et je le rappelle avec orgueil,
 » j'ai partagé vos périls et vos travaux ; aujourd'hui
 » c'est avec peine que je me sépare de vous pour
 » quelque temps ; mais ma pensée vous suivra de
 » loin, et le jour où il me sera donné de me réunir à
 » vous sera un jour heureux pour moi.

» Soldats !

» Voici vos drapeaux. Généreusement déployés par
 » le magnanime Charles-Albert, qu'ils vous rappel-
 » lent la patrie lointaine, et huit siècles de nobles
 » traditions. Sachez-les défendre ; rapportez-les cou-
 » ronnés d'une nouvelle gloire, et vos sacrifices seront
 » bénis par les générations présentes et futures. »

Ces généreuses paroles ont été accueillies par des applaudissements unanimes et par de longs cris de :
 Vive le Roi !

Les troupes se formèrent ensuite en colonne pour défiler. En tête marchait le général de La Marmora avec son état-major, suivi des grenadiers de Sardaigne, des bataillons de Savoie et de ceux des autres régiments, de l'artillerie, de la cavalerie et des bersagliers. Tous ces corps se firent remarquer par leur excellente tenue et par leur air martial, dignes des troupes les mieux aguerries.

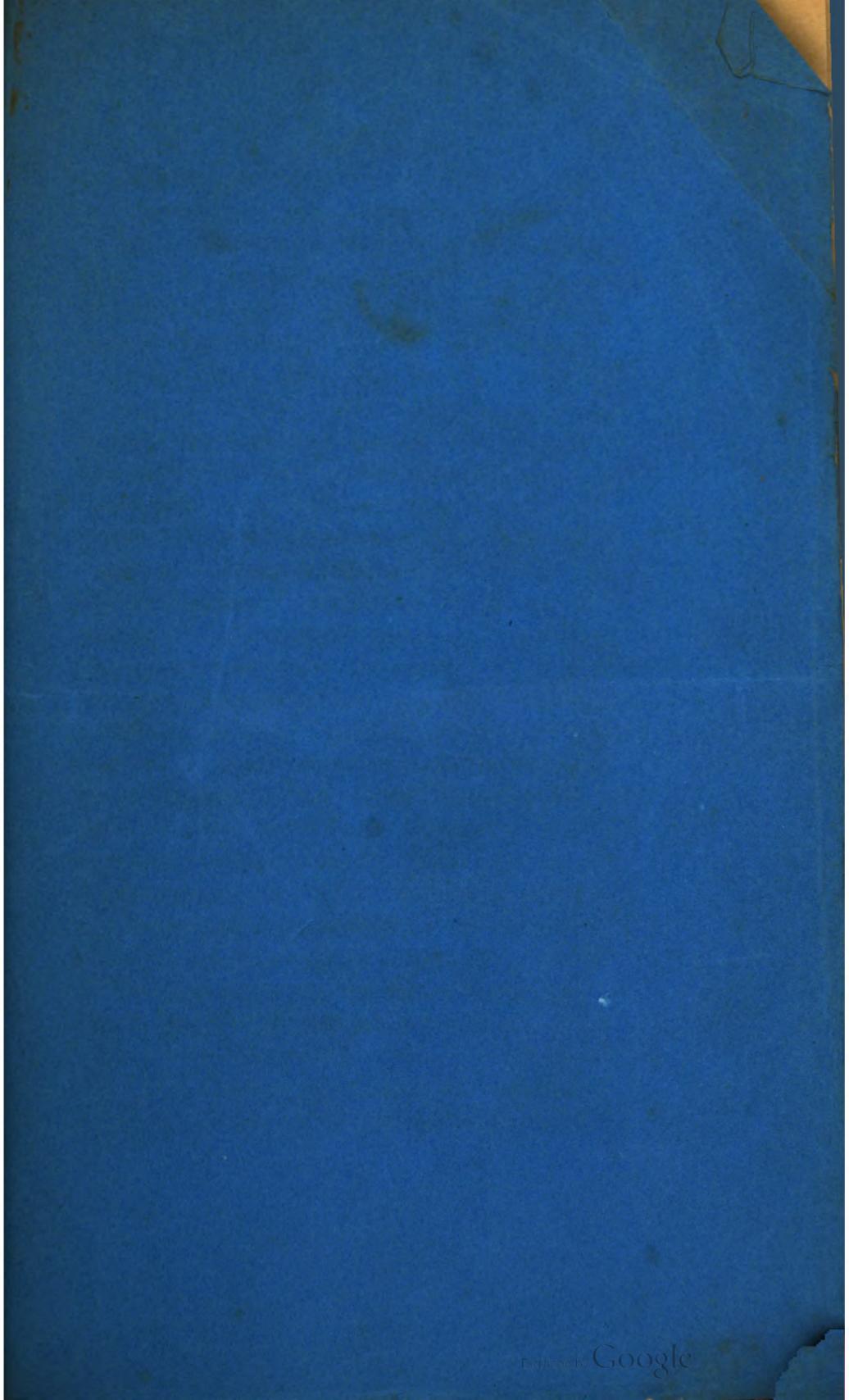
Les cris de : Vive le Roi ! saluèrent constamment Sa Majesté pendant cette belle journée. Le visage encore pâle et abattu par les chagrins qui l'ont si cruellement affligé, le roi Victor-Emmanuel parais-

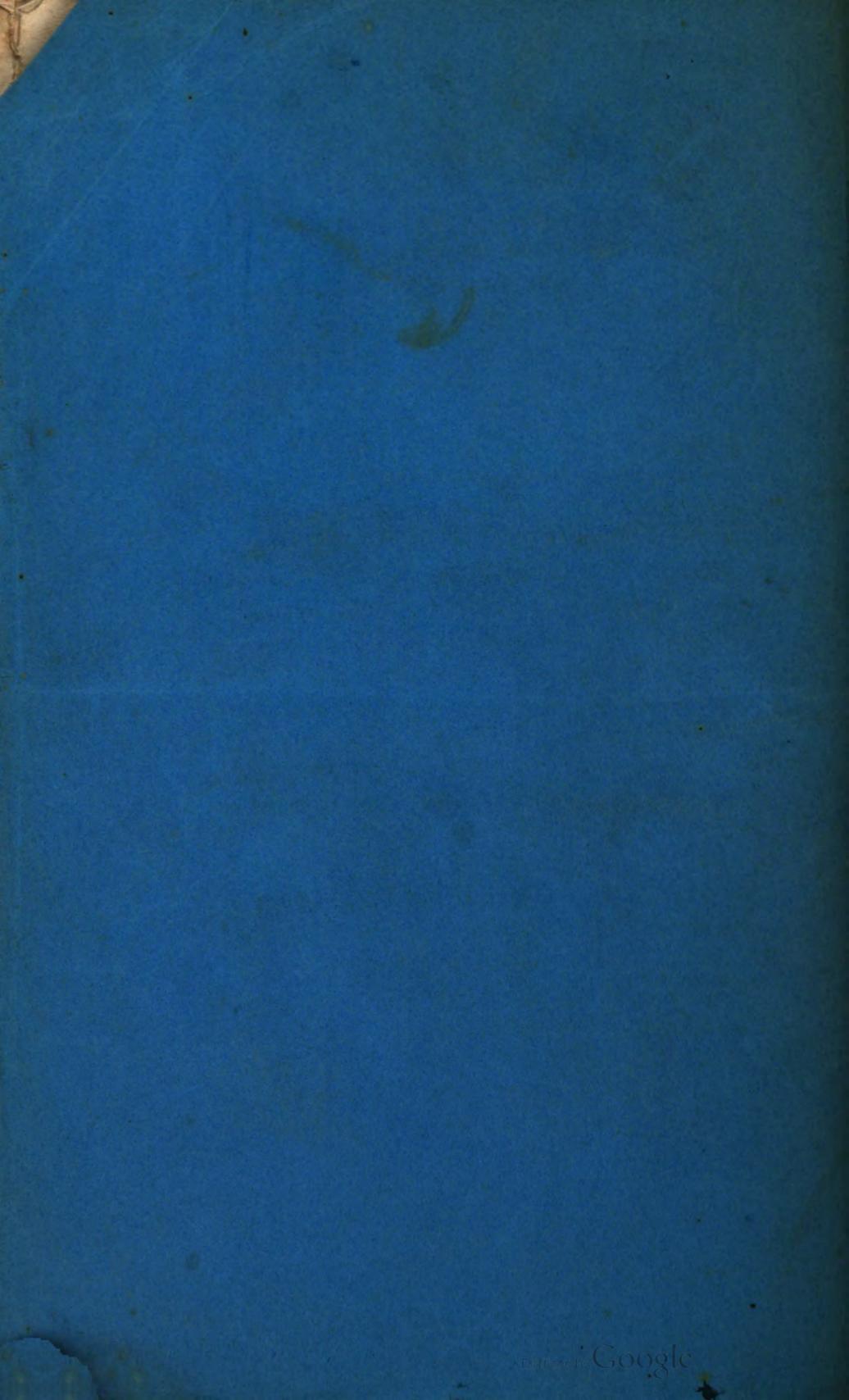
sait pour la première fois au milieu de son peuple depuis ses jours de malheur. Son air de franchise et de loyauté, sa tournure martiale et chevaleresque, tout en lui attirait les sympathies, le dévouement et le respect. La belle tenue de ses troupes, les acclamations de ce peuple *soi-disant révolutionnaire*, étaient pour lui une douce consolation dans une douleur qui est partagée par toute la nation. De tels sentiments sont impérissables, car ils reposent sur l'amour, la confiance, le respect et le dévouement du peuple pour le noble représentant d'une dynastie qui n'a jamais trahi ses serments! Que le roi Victor-Emmanuel reçoive donc les consolations de ceux qui restent autour de lui, et bientôt les vaillantes troupes qui viennent de le saluer à leur départ avec tant d'enthousiasme, lui enverront le plus beau comme le plus glorieux tribut d'hommages : le succès et l'honneur de ses armes!.....

Après la cérémonie, le corps expéditionnaire a quitté Alexandrie pour se rendre à Gênes. Bientôt notre drapeau va entrer en lice, et nous pouvons répéter avec confiance les paroles de M. de Cavour à la chambre des députés : « Placé entre les glorieux drapeaux de France et d'Angleterre, le nôtre se montrera digne d'aussi hauts compagnons, avec la bénédiction de Dieu qui, depuis huit siècles, nourrit la force et la foi de la dynastie de Savoie! »

Savigliano, 25 avril 1855.

Le comte DU VERGER,
Capitaine au régiment Savoie-Cavalerie, ex-Député
au Parlement sarde.





HDI

HW 6XAA M



